République Française Département de la Vendée Commune de l'Aiguillon sur Vie

ABSENT:

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18 MARS 2024

ID : 085-218500023-20240313-DEL202403009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice 117
Nombre de présents 109
Nombre de votants 113

L'an deux mil vingt-quatre le 13 mars à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 08 mars 2024

PRÉSENTS: MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, , MARAIS Sébastien, Mme BAZIL Marine, CHAUVEAU Caroline.

ABSENTS EXCUSES: Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André

Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien Mme JARRY Alice donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Caroline M. THU NE Dominique donne pouvoir à M. MARAIS Sébastien

M. LOR Jean-Michel Mme MARECHAL Laētitia M. CHAIGNEPAIN Frédéric M. RIMBAULT Maxime

M. MARGOUT Gérard a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Dénomination des salles communales rue Rogatien Mornet

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 11/04/2023, les 4 salles situées rue Rogatien Mornet ont été dénommées de la façon suivante :

Salle communale n°1 (ex-salle des associations n°1)

Salle communale n°2 (ex-salle des associations n°2)

Salle communale n°3 (ex-salle informatique, grande salle)

Salle communale n°4 (ex-salle informatique, petite salle)

A l'usage, il est difficile de les situer géographiquement et il convient de leur donner un nom facilement identifiable. S'agissant d'une ancienne école, il est proposé :

- Place: COUR DE L'ANCIENNE ECOLE
- Salle communale n°1: SALLE DU CHAT PERCHE
- Salle communale n°2 : SALLE DE LA MARELLE
- Salle communale n°3 : SALLE DE LA TOUPIE
- Salle communale n°4 : SALLE DE L'EPERVIER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Approuve la dénomination des salles et de la cour comme énoncée ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Au registre suivent les signatures Pour copie conforme

Le Maire, André COQUELIN

> Danielle Date de Signature 18/03/2024